



# Nouveaux numéros pour les victimes de violences conjugales

## Table des matières

Pour demander un nouveau numéro	1
Pour changer votre nom sur votre carte	3
Fourniture de la preuve dont vous avez besoin	3
Blocage de l'accès à votre dossier	3
Contacteur Social Security	3

N'importe qui peut être victime de violence familiale. Si, dans votre famille, vous êtes victime de violence, de harcèlement, d'abus ou de situations qui pourraient mettre votre vie en danger, la Sécurité Sociale peut peut-être vous aider.

Les campagnes de sensibilisation auprès du public soulignent l'importance pour les victimes d'établir des plans de sécurité qui prévoient de rassembler les documents personnels et de sélectionner un lieu sûr où elles peuvent se réfugier. Parfois, le meilleur moyen d'échapper à un abuseur et de ne pas aggraver la violence consiste à déménager et à changer d'identité. Après ces changements, il peut s'avérer utile d'obtenir un nouveau numéro de Sécurité Sociale.

Bien que la Sécurité Sociale n'attribue pas régulièrement de nouveaux numéros, nous le ferons si on nous présente la preuve que vous êtes harcelé(e) ou abusé(e) ou que votre vie est en danger.

Demander un nouveau numéro constitue une décision conséquente. Cela peut avoir des répercussions sur votre capacité à interagir avec les organismes fédéraux et de l'État, avec les employeurs, etc. ; en effet, vos dossiers financiers, médicaux professionnels et d'autres dossiers seront sous vos anciens numéro de sécurité sociale et nom (si vous changez de nom). Si vous prévoyez changer de nom, veuillez le faire avant de demander un nouveau numéro.

## Pour demander un nouveau numéro

Vous devez faire votre demande en personne dans n'importe lequel des bureaux de la Sécurité Sociale. Nous vous aiderons à remplir la demande de nouveau numéro et le formulaire de déclaration expliquant pourquoi vous avez besoin d'un nouveau numéro. De plus, vous devez présenter :

- la preuve corroborant le harcèlement, l'abus ou la mise en danger de votre vie ;
- votre numéro de sécurité sociale actuel ;

- les pièces justificatives établissant votre :
  - nationalité américaine ou votre statut d'immigrant autorisé à travailler ;
  - âge ; et
  - identité.
- la preuve de votre changement légal de nom si vous avez changé votre nom.

De plus, nous aurons besoin de voir les documents montrant que vous avez la garde de tout enfant pour lequel vous demandez un nouveau numéro, ainsi que la documentation prouvant sa nationalité américaine, son âge et son identité.

**Tous les documents doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies, ni de copies notariées de documents.** Nous pourrions utiliser le même document à deux fins différentes. Par exemple, nous pourrions utiliser votre passeport américain comme justificatif de la nationalité et de l'identité, ou votre extrait de naissance comme preuve de votre âge et de votre nationalité. **Vous devez toutefois fournir au moins deux documents distincts.**

Nous vous enverrons votre numéro et votre carte dès que nous aurons tous les renseignements vous concernant et que ses documents auront été vérifiés auprès des instances émettrices.

### Citoyenneté ou statut d'immigrant

Citoyen(e) américain(e) : nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de la nationalité américaine. Ces documents comprennent un certificat de naissance aux États-Unis ou un passeport américain.

Non-citoyen : pour prouver votre statut d'immigrant aux États-Unis, vous devrez nous montrer votre document d'immigration actuel tel que votre document I-94, *Arrival/Departure Record (Enregistrement d'arrivée/de départ)*

indiquant la catégorie d'admission autorisant le travail, ou votre formulaire I-766, *Employment Authorization Document (EAD, Document d'autorisation d'emploi)*. Si vous êtes un étudiant de statut « F-1 » ou « M-1 », vous devez également nous présenter votre formulaire I-20, *Certificate of Eligibility for Nonimmigrant Student Status (Certificat d'admissibilité pour le statut de non-immigrant)*. Si vous êtes un visiteur de statut « J-1 » ou « J-2 », vous devez également nous présenter votre formulaire DS-2019, *Certificate of Eligibility for Exchange Visitor Status (Certificat d'admissibilité pour le statut de visiteur dans le cadre d'un échange)*.

### Âge

Né aux É.-U. : vous devez présenter votre certificat de naissance si vous l'avez. Si vous n'avez pas de certificat de naissance, nous pourrions accepter votre :

- certificat religieux établi avant que vous ayez atteint l'âge de cinq ans et montrant la date de naissance ;
- certificat américain d'enregistrement de votre naissance à l'hôpital ; ou
- passeport américain.

Né à l'étranger : vous devez présenter votre extrait de naissance à l'étranger si vous l'avez ; si vous ne l'avez pas, vous disposerez de 10 jours ouvrables pour vous le procurer. Si vous ne pouvez pas vous le procurer, nous pourrions accepter votre :

- passeport étranger ;
- carte I-551, *Permanent Resident Card (Carte de résident permanent)* ;
- formulaire I-766, *Employment Authorization Document (Document d'autorisation d'emploi) (EAD, le permis de travail délivré par le DHS)* ; ou
- document I-94 *Arrival/Departure Record (Enregistrement d'arrivée/de départ)*.

## Identité

Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve d'identité. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas être arrivé à expiration) et comporter votre nom, les renseignements vous identifiant et de préférence, une photographie récente.

Citoyen(e) américain(e) : la Sécurité Sociale vous demandera de présenter, comme preuve de votre identité, votre permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ou un passeport américain. Si vous n'avez pas les documents spécifiques requis, nous vous demanderons de nous montrer d'autres documents, notamment :

- certificat de naturalisation;
- certificat de citoyenneté américaine;
- votre carte d'identité d'employé ;
- votre carte d'identité scolaire ;
- votre carte d'assurance maladie (pas une carte Medicare) ; ou
- votre carte d'identité militaire américaine.

Non-citoyen : la Sécurité Sociale demandera à voir vos documents actuels d'immigration aux États-Unis. Les documents d'immigration acceptables comprennent votre :

- carte I-551, *Permanent Resident Card (Carte de résident permanent)* ;
- document I-94 *Arrival/Departure Record (Enregistrement d'arrivée/de départ)* ; ou
- formulaire I-766, *Employment Authorization Document (Document d'autorisation d'emploi) (EAD, le permis de travail délivré par le DHS)*.

## Pour changer votre nom sur votre carte

Nous pouvons uniquement accepter un document de changement de nom légal approuvé par une ordonnance de tribunal.

## Fourniture de la preuve dont vous avez besoin

La meilleure preuve d'abus est fournie par des tiers, notamment par la police ou le personnel médical, et décrit la nature et l'ampleur du harcèlement, de l'abus ou du danger pour votre vie. D'autres preuves peuvent inclure des ordonnances interdictives du tribunal et des lettres de témoignages de refuges, de membres de la famille, d'amis, de conseillers ou d'autres personnes qui ont connaissance de la violence familiale ou de l'abus. Nous vous aiderons à obtenir toute nouvelle preuve requise.

## Blocage de l'accès à votre dossier

Vous pouvez choisir de bloquer l'accès électronique à votre dossier de Sécurité Sociale. Dans ce cas, personne, pas même vous, ne pourra accéder ou apporter des modifications à vos renseignements en ligne ou par l'intermédiaire d'un service téléphonique automatisé. Si vous bloquez l'accès à votre dossier puis changez d'avis, vous pouvez contacter la Sécurité Sociale et nous demander de le débloquer. Allez à [\*\*www.socialsecurity.gov/blockaccess\*\*](http://www.socialsecurity.gov/blockaccess) pour bloquer l'accès électronique à votre dossier personnel.

## Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

## Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter [www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov). À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (*relevé de sécurité sociale*), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;
- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

## Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.

### **National Domestic Violence Hotline (Numéro d'urgence national à composer en cas de violence familiale)**

**1-800-799-SAFE (7233)**

**(TTY) 1-800-787-3224**



Securing today  
and tomorrow

Social Security Administration  
Publication No. 05-10093-FR | August 2017  
Nouveaux numéros pour les victimes de violences conjugales  
New Numbers for Domestic Violence Victims (French)  
Produced and published at U.S. taxpayer expense  
Produit et publié aux frais du contribuable américain